

Édition du jeudi 1 avril 2010



Archive

Narbonne. Immobilier "Élite Premier" : le P-DG optimiste malgré tout

RAPPEL :

Le 26 février, le tribunal de commerce a liquidé deux sociétés du groupe ("Bastide d'Albret" et "Golf and resort") qui géraient une résidence près d'Agen. Le P-DG du groupe "Élite Premier" - en redressement judiciaire depuis novembre - reste optimiste, malgré la décision du tribunal de commerce de Narbonne de liquider une des trois autres sociétés du groupe que Serge-Luc Pitié espérait encore sauver.

Mais les juges ont décidé de mettre fin à la société "Le Pavillon Carmin" qui gérait "La Résidence des Arts" à Vitry-sur-Seine. Incompréhension de Serge-Luc Pitié : « Il s'agit d'une véritable création puisqu'à la fin du mois d'octobre elle était vide. Aujourd'hui nous atteignons un taux de remplissage avoisinant les 80 %. Et nous avons pu établir un accord avec

les propriétaires ».

Mardi prochain, le tribunal de commerce se prononcera sur le sort de la résidence "Saskia" (Gers) ouverte depuis le 7 mars près des thermes de Barbotan. « Un accord a été signé avec la quasi-totalité des propriétaires », insiste le P-DG.

Enfin, le 27 avril, ce sera au tour des "Matins du Sancy", une résidence située à Superbesse (Puy-de-Dôme) de voir son avenir décidé. Ainsi que du groupe "Élite Premier" lui-même.

"Les Matins du Sancy" est le dossier le plus compliqué : « Nous avons réussi à exploiter correctement un chalet cet hiver. Les discussions avec les propriétaires sont difficiles dans la mesure où ils n'ont pas de véritables représentants ».

Quant au sort de la holding "Élite Premier", son P-DG rappelle qu'« il détient des créances à hauteur de 4,8 M€ H.T. Les procédures sont en cours pour récupérer ce qui peut l'être, entre 50 et 75 %. Ce qui peut permettre d'écrire un avenir intéressant ».

« Par ailleurs, poursuit Serge-Luc Pitié, la holding est propriétaire des meubles de la plupart

des résidences. Actuellement des négociations sont en cours pour en céder une partie. Ces entrées peuvent autoriser une recapitalisation des filiales et écrire des plans de continuation ».

Et de conclure : « La trésorerie du groupe excède 100 000 € et permet de faire face à tous les engagements. D'ici l'été, en additionnant la vente des équipements et les indemnités de conventions, les recettes s'élèveront entre 600 000 et 1 M€ hors taxes » .

Sid MOKHTARI

La société qui gère la résidence "les Bains d'Avène" dans l'Hérault, ne fait pas l'objet d'une procédure collective. Elle n'a été que partiellement livrée.